



Droits parentaux comment déchoir un papa absent ?

Par **mle amandine**, le **28/09/2016** à **13:28**

Bonjour je suis maman d'une petite fille âgée de 5 ans. J'aimerais que le père de ma petite soit déchu de ses droits mais comment faire ? Cela fait maintenant 4 ans qu'il ne prend aucune nouvelle et j'ai dû saisir la justice sur une demande de la caisse d'allocations familiales pour la fixation de pension alimentaire. Résultat de ce tribunal j'ai les droits de garde totale et l'accord parental aussi, mais moi j'ai le devoir de rencontrer sa fille en point de soleil. Je me demande s'il est encore temps de faire appel pour essayer de le déchoir de ses droits ? Ma fille est terrorisée rien qu'à l'idée de le rencontrer car elle a été élevée au jour d'aujourd'hui par mon concubin et moi-même depuis maintenant 4 ans et donc qu'elle appelle papa. Aurais-je une seule chance même minime de gagner sur une procédure pareille ? Merci

Par **youris**, le **28/09/2016** à **14:04**

bonjour,
vous devez demander au JAF le retrait partiel ou total de l'autorité parentale du père de votre enfant.
mais le retrait de l'autorité parentale ne peut être prononcé que pour des motifs graves mettant en danger la vie de l'enfant.
salutations